L'aménagement sécuritaire des lieux

* Domicile exempt d'encombrement.
* Utilisation du matériel recommandé par les intervenants du CISSS.
* Domicile déneigé l'hiver et abrasif sur les surfaces glissantes.
* Trousse de premiers soins sur place.
* Faire effectuer les travaux reliés à la sécurité.

Les animaux domestiques

* Durant la prestation des soins, les animaux domestiques devront être placés dans une pièce fermée (prévention des infections).
* Les animaux doivent être attachés à l'extérieur et ne doivent pas avoir accès aux intervenants.

Salubrité du domicile

* Assurer la salubrité de votre domicile (prévention des infections).

Absence du domicile

* Si une visite est prévue et que vous êtes absent à 2 reprises, sans avoir prévenu, il y aura une évaluation de la pertinence de continuer les soins et services à domicile.

Prêt d'équipement aux SAD

Certains équipements peuvent être recommandés par un intervenant du CISSS. Pour l'essai de l'équipement, il existe un service de prêt d'équipements au sein du CISSS. En effet, certains équipements peuvent être prêtés aux usagers à court terme (un dépôt $ pourrait vous être demandé). Si l'équipement est toujours requis lorsque la période de prêt est terminée, les usagers doivent se procurer leurs propres équipements.

Ma maison est-elle sécuritaire?

1. L'extérieur de la maison

- ☐ Surface adéquate, appui, libre d'encombrement
- ☐ Éclairage adéquat, numéro civique visible de la rue

2. L'intérieur de la maison

- ☐ Pièce éclairée, non encombrée, tapis attachés
- ☐ Trousse de premiers soins dans un lieu connu
- ☐ Liste des numéros d'urgence près du téléphone
- ☐ Médication rangée dans un endroit accessible

3. Les escaliers intérieurs et extérieurs

- ☐ Bien éclairés, sans encombrement
- ☐ Bon état, surface antidérapante, rampes ou main courante pour appui

4. Les incendies et les matériaux dangereux

- ☐ Détecteur de fumée, plan d'évacuation
- ☐ Produits inflammables bien rangés
- ☐ Barres multiprises non surchargées (courant)
- ☐ Vérification câblage électrique, fusible, fils, rallonge (surtout dans les vieilles maisons)

5. La salle de bain

- ☐ Présence des accessoires recommandés, veilleuse
- ☐ Porte se débarre de l'extérieur en cas d'urgence

6. La cuisine

- ☐ Accès facile au matériel
- ☐ Extincteur; capacité d'utiliser

7. La chambre à coucher

- ☐ Hauteur du lit, veilleuse, chaise pour s'asseoir
- ☐ Trajet chambre-salle de bain dégagé
- ☐ Téléphone et numéro d'urgence près du lit

Document fourni par:

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Québec

430, ch. Principal, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R9
418 986-2121 www.cisssdesiles.com

Révisé juillet 2022

Le genre masculin utilisé dans le texte désigne aussi bien les hommes que les femmes et n'est utilisé qu'à seule fin d'alléger le texte.

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Québec

SERVICE DE SOUTIEN À DOMICILE

Guide de prestation sécuritaire des services à domicile pour les usagers

Chez soi: le premier choix

La sécurité à domicile

Ce dépliant a pour but d'assurer la sécurité des soins dispensés à domicile pour les clients ainsi que pour les intervenants.

Le CISSS des Îles désire vous informer des attentes qu'il a envers vous, afin que les soins soient dispensés de façon sécuritaire.

En favorisant le soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie, certaines mesures doivent être prises, en matière de sécurité, afin de diminuer les risques d'incidents-accidents, autant pour le client que pour l'intervenant qui prodigue les soins.

Objectifs de cette mesure

* Prévenir les incidents-accidents à domicile.
* Sensibiliser l'usager et ses proches à propos de leur obligation de participation aux services.

Valeurs prônées

* Participation / collaboration
* Engagement
* Respect
* Transparence
* Sécurité

La clientèle visé

Les usagers inscrits au soutien à domicile et leurs familles.

Les responsabilités de la clientèle et des proches

* Participer à l'élaboration de son plan d'intervention et le respecter.
* Comprendre que les horaires de visites peuvent changer en tout temps.
* Comprendre que les prestataires de services peuvent changer sans préavis (selon la disponibilité des professionnels).
* Être présent et disponible à l'arrivée des intervenants pour recevoir les services dans le but de respecter les autres bénéficiaires.
* Après plusieurs absences du domicile sans préavis, comprendre que la pertinence du service peut être réévaluée, voire cessée.
* Participer à la sécurité des personnes offrant de l'aide à domicile.

Les responsabilités de l'intervenant

* Agir en tout temps selon son code de déontologie et le code d'éthique du CISSS des Îles.
* S'assurer d'effectuer une double identification de la clientèle avant la prestation de soins et de services.
* S'identifier auprès de la clientèle au moyen de la carte d'identité.
* La veille, confirmer l'annonce de la visite.
* S'assurer de la participation de la clientèle et de ses proches au plan d'intervention.
* Expliquer clairement l'offre de service afin de favoriser la prise de décision éclairée.
* Aviser la clientèle lors d'un contretemps important.

Afin d'offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires, le CISSS des Îles s'attend à

Un environnement sans fumée

La loi prévoit que le client ou le proche aidant doit s'abstenir de fumer en la présence du personnel du CISSS. Il serait aussi apprécié qu'une aération des lieux (ex.: ouvrir une fenêtre) soit effectuée dans l'heure précédant la visite.

Pour un service de plus de 2 heures, la clientèle devra

- Aller fumer dans une autre pièce fermée;
- Se placer sous la hotte de la cuisinière;
- Bien aérer la pièce.

* En présence de bonbonne d'oxygène, il est **STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER.**

Civilité

Si, lors d'une visite à domicile, un intervenant est victime de violence verbale ou physique, la clientèle et les proches aidants seront informés de la poursuite ou non des soins et services et des conditions s'y rattachant.